

SYNTHESE SEMAGORA RAPPORT DU DELEGATAIRE ANNEE 2018



Par délibération en date du 7 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a confié à la SEMAGORA le contrat de délégation de service public par affermage pour la gestion du centre des congrès Agora et ses annexes, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Conformément au Chapitre IX « contrôle de l'exécution du contrat » - Article 45 « contrôle exercé par l'autorité délégante » et conformément à la réglementation en vigueur, le fermier produit chaque année avant le 30 juin, un compte-rendu annuel sous forme d'un rapport écrit fourni à l'autorité affermante.

Ce rapport du délégataire sur l'exercice clos au 31/12/2018 présente conformément à la réglementation en vigueur (notamment le décret du 14 mars 2005) :

- Un compte-rendu technique
- Un compte-rendu financier
- Un compte-rendu juridique.

1. Le compte-rendu technique

- **Le compte-rendu technique pour l'année 2018, décrit les effectifs d'exploitation.**
- **Ce compte-rendu précise également toutes les informations quantitatives** concernant les activités gérées au sein du centre de congrès. Jours d'occupation, type d'activités, volumes loués au regard du chiffre d'affaires moyen global.
- **Sont listés les travaux** effectués par l'autorité affermante et les opérations de rénovation et d'entretien effectués par le délégataire ainsi que les contrôles techniques réglementaires qui ont été élaborés dans le courant de l'année en fonction des différents contrats de maintenance à la charge du délégataire. .

2. Le compte-rendu financier

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 269 919 euros contre 1 420 118 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une variation de – 10.58 % entre les deux exercices, soit – 150 199 euros de prestations.

Le taux de marge s'est amélioré. Cette hausse, qui permet d'atténuer la baisse de chiffre d'affaires, est cohérente avec la politique commerciale appliquée cette année.

De plus, la société continue sa politique de maîtrise de ses coûts de fonctionnement. Semagora termine l'exercice 2018 avec un résultat bénéficiaire de 5 177 euros, contre + 20 786 euros au 31 décembre 2017.

3. Le compte-rendu juridique est sans objet.

Av. des Paluds - Site des Paluds
BP 1303 - 13784 Aubagne Cedex
Mail : contact@agora-congres.com
Web : agora-congres.com
T. 04 42 18 08 08 . F. 04 42 84 37 84